

**ÉCOLE DU BREUIL**  
ROUTE DE LA FERME  
75012 PARIS

**Point n° 2 de l'ordre du jour**  
Délibération affichée à l'École Du Breuil  
et transmise au représentant de l'État

**EDB-2023-01**

**Conseil d'Administration  
de l'École Du Breuil  
Séance du 1<sup>er</sup> février 2023**

**Objet : Débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2023**

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations du 18 mars 2022, votre Conseil a validé le compte administratif et les résultats affectés et a également approuvé le budget primitif (BP) de l'exercice 2022 de l'École Du Breuil.

Conformément à l'article L 2312-1 du Code général des collectivités territoriales, un débat a lieu au Conseil d'Administration sur les orientations générales du budget de l'exercice à venir, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci. Le débat doit porter également sur les engagements pluriannuels envisagés et l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de l'établissement autonome, s'il y a lieu.

.....

Il apparaît important de mettre en avant les grandes évolutions budgétaires de l'École Du Breuil alors qu'elle entre dans sa 4<sup>e</sup> année en tant qu'établissement autonome.

Sur la période 2019-2023, le budget de l'École du Breuil est passé de 6 250 000 € à 7 534 051 €, soit une augmentation de 1 284 000 € (+ 20.5%) dont :

- + 732 000 € de charges de personnels et frais assimilés (+ 14%)
- + 517 699 € d'autres charges (+ 44 %).

L'autonomie de l'Ecole est marquée par deux grandes périodes :

- 2019/2020 sont marquées par un démarrage progressif d'activité immédiatement suivi de la crise sanitaire qui a entraîné de moindres dépenses et de moindres recettes. Ces deux années ont fait l'objet d'un résultat de gestion positif d'un montant cumulé de 826 072 € reporté en 2021 ;
- 2021/2022/2023 sont marquées par une montée en puissance des activités de l'Ecole pour viser un niveau de référence en 2023 impliquant notamment une progression des emplois budgétaires de 93 à 111 emplois entre 2019 et 2023.

Cette progression porte sur la transformation d'emplois de vacataires en contractuels (3), l'obligation d'employer 7 AESH (Accompagnants d'Elèves en Situation de Handicap) au regard de l'augmentation du nombre d'élèves signalés par la MDPH, l'obligation de créer un référent handicap et un référent mobilité internationale mais également un poste de comptable découlant de la transformation de l'Ecole en CFA suite à la dissolution de l'ADAF, la création d'un poste de formateur pour le CS élagage afin de moins mobiliser les effectifs de la DEVE, la création d'un poste au sein de la direction de la formation pour adultes pour étoffer son offre de formations, notamment en agroécologie. En outre, avec la montée en compétence de l'établissement et l'évolution des référentiels de formation, il a été nécessaire de transformer un poste de B RH en deux postes de C et de transformer un poste de professeur de dessin en un poste en communication.

La progression 2019/2023 du budget s'explique également en partie par l'apparition des dépenses non prévisibles lors de la création de l'établissement et qui ont vocation à perdurer :

- L'augmentation du point d'indice en août 2022 et la revalorisation des catégories B et C ;
- La mise en place, conformément à la politique portée par la Ville, d'un contrat de prévoyance et du paiement des CET;
- L'incidence de l'augmentation des dépenses énergétiques;
- La prise en charge à 100% du coût des formateurs du CS arboriste élagueur longtemps porté par la Ville de Paris ;
- L'augmentation des facturations de services par la Ville, principalement par la DSIN, à compter du renouvellement de la convention de services en 2021 ;
- La location du pavillon de la Belle Gabrielle, en l'absence de projet global de restructuration de l'Ecole (160 000 € en 2023).

Il n'en demeure pas moins que l'Ecole a mené une politique dynamique d'accroissement de ses recettes propres conformément aux objectifs qui lui ont été fixés depuis sa création. Ses recettes propres passent ainsi de 1 600 000 € à 2 518 000 € entre 2019 et 2023, soit + 57 %.

La subvention Ville représentait 74% du budget 2019 et cette part a décru très rapidement jusqu'en 2021 pour atteindre 51% du budget (55% en comptant la subvention dédiée à l'agriculture urbaine).

Une telle baisse du soutien financier de la Ville ignore l'augmentation inéluctable de certains postes de dépenses d'un établissement récemment autonome et s'avère être trop rapide pour laisser le temps aux équipes de l'Ecole Du Breuil de développer d'autres sources de financement pérennes. Il convient par ailleurs de rappeler que la crise sanitaire en 2020 a gelé temporairement les possibilités de développement.

En 2022, la Ville avait voté un BP à hauteur de 3 800 000 €. Au titre du budget supplémentaire la Ville a voté 200 K€ et un transfert a été voté au Conseil de Paris en décembre 2022, ce qui a permis que l'Ecole ne pas générer un nouveau déficit et même de dégager un excédent de 57 143 €.

Il est à noter que lors de l'élaboration du BP 2022, l'Ecole avait demandé une subvention complémentaire à hauteur de 350 000 € ce qui montre une bonne appréciation de ses besoins budgétaires.

<b>EXERCICES Budget de fonctionnement</b>	<b>BP EDB</b>	<b>SUBVENTION VILLE</b>	<b>PART SUBV VILLE AU BUDGET EDB</b>
<b>2019</b>	<b>6 250 000 €</b> Solde exécution : + 663 K€	<b>4 650 000 €</b>	<b>74,40%</b>
<b>2020</b>	<b>6 325 000 €</b> Solde exécution : + 826 K€	<b>4 400 000 €</b>	<b>69,57%</b>
<b>2021 (BP+DM)</b>	<b>6 714 000 €</b> Solde exécution : -150 K€	<b>3 456 000 € (hors subvention AU)</b>	<b>51,47%</b>
<b>2022</b>	<b>7 192 512 €</b> Solde exécution : + 57 K€	<b>4 000 000 €</b>  <b>+ 200 K€ adoptés au CP décembre 22 (hors subvention AU)</b>	<b>55,61%</b>  58,39%
<b>2023 BF estimé</b>	<b>7 534 051 €</b>	<b>4 650 000 € votés au CP déc. 2022 + 58 908 € subvention complémentaire + 250 000 € subvention agriculture urbaine</b>	<b>61.7 % 62,5%</b> (avec la subvention complémentaire)

**Pour 2023, les grandes orientations s'inscrivent dans la continuité de celles de 2022 et dans une perspective pluriannuelle :**

-L'affirmation, en tant que pôle parisien de l'accompagnement aux nouveaux modes de gestion et aux nouveaux usages du végétal, du développement de la biodiversité et de la nature en ville, de la permaculture et des agricultures de proximité et de la place de l'arbre et de la forêt. Pour ce faire, elle se positionne tant sur la formation initiale par voie scolaire et par voie d'apprentissage que la formation pour adultes et la formation continue notamment, tout en accompagnant le citoyen et le professionnel à la conversion écologique. Elle renforce également sa présence dans l'enseignement supérieur.

-En tant qu'établissement d'enseignement, elle se doit d'être une école inclusive et d'être ouverte à tous les publics dans leur diversité et s'attache à l'insertion professionnelle des apprenants.

-Conduire ces ambitions en conservant des liens étroits et privilégiés avec la Ville de Paris et sa Direction des Espaces Verts et de l'Environnement, pour être toujours au plus près des besoins et des évolutions suscitées par les ambitions écologiques de la capitale, de son administration et de ses habitants.

-Son développement et son rayonnement s'appuieront sur une ouverture accrue vers son environnement professionnel et territorial élargi, et sur une dynamique forte de partenariat.

### L'Ecole doit poursuivre son engagement dans l'autonomisation de ses ressources

- En développant de nouvelles offres de formation pour adultes, à la tarification indexée au marché, à destination des professionnels des collectivités et des entreprises ;
- En continuant à chercher de nouveaux mécènes pour faire financer certains projets spécifiques de l'Ecole et de nouveaux leviers de financement institutionnels (Région, Métropole du Grand Paris, AAP de l'Etat...);
- En poursuivant le développement de l'évènementiel tarifé et des prestations et offres de services divers (ateliers, séminaires d'entreprises, visites, conférences...) délivrés par l'Ecole et ses personnels ;
- En consolidant la base de données de ses contacts entreprises afin de lever davantage de Taxe d'Apprentissage.

Les actions entreprises dès 2021 pour développer de nouvelles actions (et les recettes afférentes) dans le secteur de la formation pour adultes ont été fortement ralenties en 2022 du fait du renouvellement complet de l'équipe de la direction de la formation pour adultes. L'équipe récemment renouvelée met en place un développement dynamique des formations pour adultes qui s'inscrit dans une vision pluriannuelle.

### **Pour 2023, l'estimation des dépenses et des recettes de fonctionnement porte l'esquisse de Budget Prévisionnel à 7 534 051 M€.**

Concernant les dépenses à caractère général, la hausse est notamment due à une augmentation du coût des fluides, des maintenances diverses, de la sous-traitance informatique et de diverses démarches d'accompagnement des personnels (formation, médiation, projet collectif).

Estimées à 1 472 146 € contre 1 275 000 € en 2022, soit une hausse de 200 453 € (+ 15.5 %).

Les principaux postes en hausse :

- Les fluides ont été réévalués à hauteur de 21.38 % (+ 34 853 €) et de 30 % par rapport à l'exécution
- La sous-traitance informatique de la DSIN (+ 34 000 €)
- La maintenance (+ 54 000 € dont une partie issue du transfert de la maintenance DSIN depuis la ligne sous-traitance vers la ligne maintenance et l'accroissement du coût de l'ensemble des contrats de maintenance)
- Des frais de formation en hausse, liés principalement à la prise en charge intégrale par l'Ecole des coûts de formation du Certificat de Spécialisation élagage (demande DEVE-SAB) conformément aux attentes de la Ville, et à la démarche de certification des jardiniers formateur du domaine par l'UNREP (total : + 65 000 €)
- Une prévision de dépense d'accompagnement sur des démarches de médiation autour de situations de tensions internes et d'accompagnement à l'élaboration collective du projet de l'établissement (total : 50 000 €)

Concernant les charges de personnel, elles passent de 5 541 430 € en 2022 à 5 830 000 € en 2023, soit une hausse de 288 570 € (+5.21 %).

Cette hausse est notamment due :

- Au coût de l'assurance statutaire non prise en charge par l'école jusqu'alors : ce surcoût représente 70 000 €.
- A la prise en compte sur une année pleine des revalorisations nationales (point d'indice et revalorisation catégories B et C) de l'année 2022, à hauteur de 150 000€.
- La démarche globale de valorisation du métier de jardinier-formateur, essence même de l'établissement. Cette revalorisation prendra 3 axes en 2023 : la valorisation financière de leur mission d'encadrement d'apprenants (estimée à 25 000€ en charges de personnel mais

permettant de ne pas créer de poste) ; la formation certifiante de l'UNREP (cf. supra chap. 11) et la démarche gracieuse de l'AFPA pour une reconnaissance du métier de jardinier-formateur. Ce travail d'accompagnement s'appuiera aussi sur des ressources internes à l'école.

- Le paiement de l'indemnité de télétravail et des jours de CET (à partir de 2023 pour l'Ecole Du Breuil), en application des dispositifs mis en place par la Ville.
- Les évolutions mécaniques liées au GVT.

Concernant les recettes propres, elles sont en baisse par rapport au BP 2022.

Elles sont estimées à 2 518 000 € contre 2 792 512 € au BP 2022, soit une baisse de 274 512 €.

L'estimation des recettes propres repose sur :

- La fin des recettes exceptionnelles de l'ADAFa perçues en 2022 (moindre recette de 265 000€ en 2023)
- La diminution du nombre d'apprentis de 125 en 2022 à 118 en 2023
- Le versement de 2 subventions de la Région au titre de l'exercice 2021 et 2022 sur l'exercice 2022 qui ne se reproduira pas en 2023
- Le montant connu des conventions partenariales moindre qu'en 2022
- Une estimation des recettes de la taxe d'apprentissage ajustée sur les recettes 2022.

Pour autant, et comme indiqué précédemment, de nouvelles recettes sont activement recherchées via la construction de nouveaux partenariats et l'élaboration en cours de nouvelles formations pour adultes (réponses à appels d'offres, sollicitations de potentiels nouveaux partenaires, adressage d'un catalogue DEVE redéfini en réponse aux besoins de nouveaux publics...) et de nouvelles stratégies sur la taxe d'apprentissage.

Au global, pour équilibrer le budget de fonctionnement, il est nécessaire que le soutien de la Ville de Paris s'élève à 4 708 908 €.

4 650 000 € ont été votés au Conseil de Paris de décembre 2022. L'Ecole Du Breuil inscrira un complément de 58 908 € au titre de la subvention de la Ville de Paris.

La subvention de 250 000 €, relative à l'agriculture urbaine, est également nécessaire pour soutenir le développement de l'Ecole.

Section de fonctionnement	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	Prévision d'exécution 2022	Estimation BP 2023
<b>Total Recettes</b>	<b>6 249 500</b>	<b>6 325 500</b>	<b>6 714 000</b>	<b>7 192 512</b>	<b>7 218 235</b>	<b>7 534 051</b>
<b>Dont :</b>						
Redevance cours adultes	110 000	387 500	370 000	690 000	461 611	550 000
Taxe Apprentissage	100 000	0	40 000	100 000	38 672	40 000
Dotations Participations	1 312 000	917 000	1 603 928	1 979 182	2 186 208	1 890 000
Sub. Ville	4 650 000	4 400 000	3 600 000	3 800 000	3 800 000	4 650 000
Sub. Agriculture urbaine	0	0	250 000	250 000	250 000	250 000
Sub. Complémentaire Ville	0	0	0	350 000	400 000	58 908
<b>Dépenses</b>	<b>6 249 500</b>	<b>6 325 500</b>	<b>6 714 000</b>	<b>7 192 512</b>	<b>7 161 092</b>	<b>7 534 051</b>

**S'agissant du budget d'investissement**, celui-ci doit notamment permettre de poursuivre les efforts engagés en matière d'isolation thermique et qui pallient l'absence de restructuration qu'il faut pour autant préparer.

Concernant les dépenses, le BP 2023 est estimé à 768 822 € (566 500 € en 2022 soit une hausse de 202 322 €, +3.57 %).

En 2020 et 2021, du fait de la période de Covid, les dépenses avaient été moindres. Des dépenses n'avaient pas non plus été initiées du fait de l'attente de la restructuration.

L'Ecole connaît une situation critique en matière d'isolation thermique, la nécessité d'entreprendre des travaux d'isolation s'est imposée à l'Ecole ces dernières années... L'effort sera poursuivi en 2023.

Une étude sur l'ensemble des réseaux est nécessaire pour rendre possible la programmation de nouveaux travaux.

En outre, il inclura des dépenses en matière d'hygiène et sécurité identifiées lors de l'établissement du DUERP.

Enfin, en 2023, la caution de la Belle Gabrielle sera inscrite à hauteur de 15 000 €.

Concernant les recettes, l'Ecole a dégagé 135 000 € au titre des amortissements et 30 000 € pour la FCTVA (+ 10 000 € par rapport à 2022).

Section d'investissement	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	Esquisse exécution 2022	Estimation BP 2023
<b>Total Recettes</b>	<b>1 200 000</b>	<b>719 676</b>	<b>1 523 481</b>	<b>1 425 322</b>	<b>1 441 242</b>	<b>1 077 844</b>
Recettes (IMMO + FCTVA /hors report)	50 000	119 676	156 500	155 000		165 000
Sub. Ville	500 000	600 000	0	0	0	180 000
BS (exédent n-1)	0	176 761	666 981	570 322	570 322	32 844
Fond de Roulement	700 000	700 000	700 000	700 000	700 000	700 000
<b>Dépenses</b>	<b>550 000</b>	<b>719 676</b>	<b>823 481</b>	<b>566 500</b>	<b>708 398</b>	<b>768 822</b>

La demande de subvention en investissement auprès de la Ville de Paris se justifie par la nécessité d'affiner les études préalablement initiées pour mener les travaux de restructuration des locaux. Cette demande a été calibrée par l'Ecole à hauteur de 300 000 €. Le budget voté par la Ville de Paris en décembre 2022 en soutien en investissement à hauteur de 180 000 € entame le fond de roulement à hauteur de 390 978 € mais n'empêche pas le lancement de nouvelles études à hauteur de 120 000 €.

### **Les engagements pluriannuels**

La DEVE a réitéré la demande de 7 M€ au profit de la restructuration de l'Ecole Du Breuil dans le cadre du Programme d'Accélération des Investissement de la mandature.

Les autres engagements pluriannuels concernent le domaine des achats (l'école est membre de plusieurs groupements de commande pilotés par la Ville de Paris).

Dans le domaine pédagogique, les engagements sont généralement fixés pour une durée de cinq ans (validation de formations ou de modules pédagogiques par la DRIAAF, convention avec Paris Sud sur la licence professionnelle et le master...).

## L'endettement

L'Ecole Du Breuil n'a pour l'instant pas eu recours à des instruments de financement externe, ni pour le financement de ses investissements, ni pour le financement de sa trésorerie.

Je vous propose, Mesdames et Messieurs, d'engager le débat sur les orientations budgétaires de l'Ecole Du Breuil pour l'année 2023.

Le Président du Conseil d'Administration



Christophe NAJDOVSKI

